



**Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate**

## **PROJET DE CONSERVATION DES HABITATS FAUNIQUES EN TERRES PRIVÉES**

**Adstock, le 7 mars 2016** – Le conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA), en partenariat avec la municipalité d'Adstock, la Fondation de la faune du Québec et Environnement Canada, entreprend un projet de protection des habitats fauniques situés sur le territoire de la municipalité. Ce projet vise à mieux connaître la qualité des habitats fauniques et à sensibiliser les citoyens aux différentes démarches de conservation volontaire possible pour les préserver.

Ce projet fait suite à une étude réalisée par le CRECA qui a permis l'identification de plusieurs zones d'intérêts pour leur qualité écologiques situées dans le bassin versant du Grand Lac Saint-François et dans la zone périphérique au Parc Frontenac. Le CRECA a donc choisi d'entreprendre des démarches visant à sensibiliser les citoyens présents dans ces zones d'intérêts à l'importance de la protection et de la conservation des milieux naturels. Ces démarches visent également à promouvoir l'utilisation de la conservation volontaire afin de permettre aux citoyens d'être actifs et de contribuer aux efforts de protection des milieux naturels de leur région. Selon M. Binet, maire de la municipalité d'Adstock, « plusieurs citoyens sont déjà impliqués dans des initiatives de conservation volontaire. Ce projet permettra de sensibiliser davantage de propriétaires à l'importance des milieux naturels, en plus d'assurer le maintien de la qualité des habitats fauniques à l'intérieur des limites de la municipalité ».

M. Guy Lessard, président du CRECA, souligne que «La conservation des milieux naturels situés sur des propriétés privées est un enjeu important dans la région de la Chaudière-Appalaches, l'ensemble des milieux qui est protégé de façon volontaire contribue à créer un réseau de corridors écologiques entre les réserves et les parcs naturels. Ces corridors permettent à la faune de circuler sur un vaste territoire et contribuent à maintenir la biodiversité de la région. Ces milieux naturels contribuent également au maintien de la qualité de l'eau dans le bassin du Grand Lac Saint-François.»

Les citoyens, dont les terrains sont situés dans les zones d'intérêts, recevront une lettre les invitant à participer au projet, les caractérisations des habitats seront réalisées par un biologiste du CRECA un peu plus tard au cours de l'année.

### **À propos du Conseil Régional en Environnement Chaudière-Appalaches**

Depuis 1991, le CRECA met en œuvre une approche concertée du développement durable et de la protection de l'environnement dans la région de Chaudière-Appalaches. En favorisant les partenariats et la coopération, le CRECA incite les intervenants régionaux à intégrer dans leurs

programmes, leurs politiques et leurs plans d'action, les principes de la protection de l'environnement et du développement durable.

- 30 -

**Source et informations :**

Martin Vaillancourt  
Directeur général  
Conseil régional en environnement de Chaudière-Appalaches  
418-832-2722  
Courriel : [martin.vaillancourt@creca.qc.ca](mailto:martin.vaillancourt@creca.qc.ca)

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier  
du gouvernement du Canada.  
This project was undertaken with the financial support  
of the Government of Canada.

**Canada** 

